

AVIS

À l'intention des propriétaires d'animaux ayant séjourné ou qui séjourneront dans une région touchée par la rage terrestre

La rage est une maladie mortelle pouvant frapper tous les mammifères, y compris les humains. Elle se transmet par le contact avec la salive d'un animal infecté, généralement à l'occasion d'une morsure. La rage terrestre inclut les formes de rage transmises par des mammifères autres que les chauves-souris. Les principales espèces réservoirs sont les chiens, les renards, les rats laveurs et les mouffettes. Nombre de régions du monde sont touchées par une ou plusieurs formes de rage. Par exemple, on retrouve la rage du renard dans le Nord-du-Québec. Quant à la rage canine, qui cause le plus de mortalité humaine, elle est présente, entre autres régions, en Asie, en Afrique, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes.

La période d'incubation de la rage, c'est-à-dire le délai entre la contamination et le moment où apparaissent les signes de la maladie, peut s'étendre jusqu'à six mois pour ce qui est des animaux domestiques. L'animal rabique commence à transmettre le virus dix jours avant l'apparition des signes cliniques.

Si vous prévoyez séjourner avec votre animal de compagnie dans une région où la rage sévit, ou si vous pensez adopter un animal ayant séjourné dans une telle région, assurez-vous de prendre les précautions qui suivent

- **Au moins un mois avant votre départ**, consultez un médecin vétérinaire pour faire vacciner tout animal domestique appelé à séjourner dans une région jugée à risque quant à la rage. Notez que la vaccination, si elle a lieu après une exposition à la rage, n'offre pas de protection efficace.
- **Durant votre séjour**, minimisez les risques de contact avec la faune locale en gardant votre animal à l'intérieur ou en le surveillant constamment et étroitement.
- **Pour une période de six mois**, exercez une surveillance accrue à l'endroit de tout animal ayant séjourné dans une région où la rage sévit, particulièrement s'il n'était pas préalablement vacciné. Cette surveillance permettra de détecter rapidement les premiers signes de la maladie si elle devait se développer. Durant cette période, limitez autant que possible les contacts avec des personnes ou avec des animaux domestiques.

Consultez immédiatement un médecin vétérinaire si l'animal montre des signes de la maladie, par exemple :

- ✓ Changement de comportement (comme la perte de la crainte des étrangers, agressivité ou léthargie soudaine et inexplicable);
- ✓ Faiblesse ou paralysie des membres postérieurs, démarche chancelante;
- ✓ Tête basse, mâchoire relâchée ou expression faciale anormale;
- ✓ Salivation excessive;
- ✓ Vocalisations inhabituelles;
- ✓ Morsures répétitives et inexplicables;
- ✓ Diminution de la consommation de nourriture ou d'eau.

**En tout temps, si l'animal mord ou griffe une personne,
appelez Info-Santé (811) ou consultez un professionnel de la santé.**